

Travaux réalisés en 2019 :

La commune à engager d'important travaux, tels que :

- La réfection de la voirie route de La Sciaz et la pose de barrières de sécurité.
- La remise en état de la route des Vignes avec mise en place d'enrochement sur les talus amont et pose de drains.
- La réfection du chemin communal allant La Petite Bergerie (centre d'équitation) jusqu'au plateau des Fours.
- La réparation de la route conduisant au Refuge de la Balme, qui a subi de nombreux dommages suite aux orages de cet été.
- La reprise de l'enrochement le long du ruisseau de Pierrolaz.
- Les réparations multiples sur les enrobés des routes communales

Bâtiments communaux :

Le Chalet Pastoral des Plans d'en Haut a été agrandi et rénové. La première tranche est terminée et la deuxième sera lancée en 2020.

Des travaux de reconstruction de l'abri situé à l'arrière du Refuge de La Balme ont été réalisés, afin de stocker tout le matériel d'hivernage, ainsi que la mise en place de toilettes sèches pour pallier aux problèmes dus à une occupation de plus en plus importante l'hiver.

Il a été procédé également à l'installation d'une cuve à gaz au chalet communal de Foran. Ce chalet a fait l'objet de six semaines et de deux week-end de location cet été.

Salle des fêtes :

La commune a fait réaliser en Juin la première tranche de travaux consistant à la réfection de l'éclairage et des peintures (une deuxième tranche est prévue pour installer une cuisine fermée).

Ecole :

Des travaux de peinture ont également été réalisés dans deux classes de l'Ecole, ainsi que dans les toilettes. L'éclairage a également été remplacé et pour des questions de sécurité deux portes coupe-feu ont été installés dans les escaliers (pour 2020, il est prévu de revoir l'entretien des boiseries extérieures).

Réseaux d'eaux usées :

La deuxième tranche de travaux sur le réseau du Hameau de Moulin est terminée et les enrobés sont réalisés.

A l'heure actuelle l'ensemble des habitations de La Côte d'Aime est relié au réseau général d'eaux usées. En dehors des chalets de montagne, il reste moins d'une dizaine d'habitations qui ne sont pas raccordées pour des raisons d'accessibilités au réseau général.

Travaux en cours :

Suite à des problèmes techniques, le dossier concernant la zone de dépose des scolaires du Villard a dû être réétudié en liaison avec la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) et l'entreprise de transport.

Le dossier de rénovation de l'appartement, situé au-dessus de l'ancienne école de Pierrolaz, a dû être réétudié suite à des contraintes administratives et les travaux se termineront en 2020.

Concernant la création du réservoir d'eau potable de La Côte d'Aime, les études sont en cours et les démarches sont engagées afin d'acquérir les terrains nécessaires à sa construction, ainsi que la négociation des droits de passage pour les canalisations. Ces travaux sont obligatoires pour la défense incendie de la commune et pour renforcer la capacité en eau potable (étant donné le nombre important de nouvelles constructions sur les dix dernières années).

Profitant des travaux réalisés par la Communauté de Communes des Versants d'Aime, pour dévoyer la conduite d'irrigation allant de Foran aux Chapelles et suite à un affaissement de terrain, la commune fera faire une tranchée drainante pour stabiliser la route allant de Bon Pas au Fours.

Travaux financés par la COVA :

Grace à l'aide apportée par la Communauté de Communes des Versants d'Aime, nous avons pu réaliser un piège à embâcle au sommet du ruisseau de Pierrolaz, afin d'éviter les débordements.

De plus, il a été réalisé un espace jeux et loisirs sur le terrain de foot. Une première tranche est déjà réalisée et la seconde le sera en 2020.

Divers :

A la demande des riverains et pour des raisons de sécurité, la route de Pré Boisy (le Villard) sera classée « sans issue » et condamnée. Un aménagement avec barrières est prévu en période d'enneigement.

Suite au réaménagement du stade, la société de chasse souhaite utiliser un local dans les locaux techniques situés à proximité (ce dossier sera examiné en liaison avec les services techniques et le conseil communal).

Une étude est également en cours en liaison avec le SDESS et ERDF pour terminer l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la commune.

Toujours dans le but de palier aux problèmes de sécurité routière sur l'ensemble de la commune, un dossier est en cours et plusieurs réunions ont eu lieu pour élaborer des solutions.

Pour conclure, le conseil communal souhaite rappeler à tous l'article n°671 du code civil relatifs à la hauteur des arbres et haies en bordure de propriété :

- Tout arbre dépassant 2M de haut doit être implanté à 2M au moins de la limite séparative de deux propriétés et de la voie publique.
- Tout arbre ne dépassant pas 2M de haut doit être implanté à 0.50M au moins de limite séparative.

Cette année le gouter des Aînés aura lieu le 24 Novembre 2019 à 14h00 à la salle des fêtes de La Côte d'Aime.